

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (GDIP) (ALBANIE)

EN TANT
QU’OFFICE DÉSIGNÉ (OU ÉLU)

TABLE DES MATIÈRES

L’OUVERTURE DE LA PHASE NATIONALE – RÉSUMÉ

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

ANNEXES

Taxes	Annexe AL.I
Pouvoir	Annexe AL.II

Liste des abréviations :

Office : Direction générale de la propriété industrielle (GDIP) (Albanie)

APL : Loi sur la propriété industrielle de l’Albanie n° 9947 datée du 7 juillet 2008, telle que modifiée par la loi n° 17/2017 datée du 16 février 2017

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ****AL DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE (GDIP) (ALBANIE) AL****Résumé des exigences pour l'ouverture de la phase nationale**

Délais applicables pour l'ouverture de la phase nationale :	En vertu de l'article 22.3) du PCT :	31 mois à compter de la date de priorité
	En vertu de l'article 39.1)b) du PCT :	31 mois à compter de la date de priorité
Traduction de la demande internationale requise en ¹ :	Albanais	
Éléments que doit comporter la traduction pour l'ouverture de la phase nationale ¹ :	En vertu de l'article 22 du PCT : Revendications (si elles ont été modifiées, seulement telles que modifiées)	
	En vertu de l'article 39.1) du PCT : Revendications (si elles ont été modifiées, seulement telles que modifiées par les annexes du rapport d'examen préliminaire international)	
Une copie de la demande internationale est-elle requise ?	Non	
Taxe nationale ¹ :	Monnaie :	Lek albanais (ALL)
	Pour un brevet :	
	Taxe de dépôt :	ALL 7.000
	Pour un modèle d'utilité :	
Taxe de dépôt :	ALL 6.000	
Exemption, réduction ou remboursement de la taxe nationale :	Néant	
Exigences particulières de l'office (règle 51bis du PCT) ² :	Nomination d'un mandataire si le déposant n'est pas domicilié en Albanie ou s'il n'est pas une entité juridique établie conformément à la loi albanaise	
	Nom de l'inventeur s'il n'a pas été indiqué dans la partie "requête" de la demande internationale ³	
	Si une personne, autre que l'inventeur, dépose une demande de brevet, la demande doit contenir une déclaration indiquant le droit du déposant à l'invention ³	
	Tout document se rapportant à un transfert de droit ou à une cession du droit de déposer la demande ³	

[Suite sur la page suivante]

¹ Doit être remise ou payée dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT.

² Si le déposant n'a pas déjà fait le nécessaire dans le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office l'invitera à le faire dans un délai de deux mois à compter de la date de l'invitation.

³ Cette exigence peut être remplie si la déclaration correspondante a été faite conformément à la règle 4.17 du PCT.

RÉSUMÉ**Office désigné
(ou élu)****RÉSUMÉ****AL DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROPRIÉTÉ AL
INDUSTRIELLE (GDIP) (ALBANIE)***[Suite]*

Qui peut agir en qualité de
mandataire ?

Tout agent de brevets habilité à exercer auprès de l'office

L'office accepte-t-il les requêtes en
restauration du droit de priorité
(règle 49ter.2 du PCT) ?

Oui, l'office applique à ces requêtes le critère de "diligence requise"

LA PROCÉDURE LORS DE LA PHASE NATIONALE

AL.01 **TRADUCTION (CORRECTION).** Il est possible de corriger des erreurs dans la traduction de la demande internationale en se référant au texte de la demande internationale telle qu'initialement déposée (voir les paragraphes 6.002 et 6.003 de la phase nationale).

APL Art. 18(2)
PCT Rule 51bis1.e)

AL.02 **TRADUCTION DU DOCUMENT DE PRIORITÉ.** L'office invitera le déposant à remettre une traduction en albanais du document de priorité mais seulement dans le cas où il existe un doute quant à la validité du document de priorité et où ce document est dans une langue autre que l'albanais, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien ou le russe.

AL.03 **TAXES (MODE DE PAIEMENT).** Le mode de paiement des taxes mentionnées dans le résumé et dans le présent chapitre est indiqué à l'annexe AL.I.

APL Art. 195

AL.04 **POUVOIR.** Un mandataire doit être désigné au moyen d'un pouvoir. Un modèle est reproduit à l'annexe AL.II.

APL Art. 28

AL.05 **EXAMEN.** L'office n'examine pas les demandes nationales de brevets quant au fond. Afin que le brevet délivré ait un effet juridique, le déposant doit, dans un délai de dix ans à compter de la date d'ouverture de la phase nationale, déposer un rapport d'examen préparé par une administration d'examen autorisée.

PCT art. 28
41

AL.06 **MODIFICATION ET CORRECTION DE LA DEMANDE; DÉLAIS.** Le déposant peut, de sa propre initiative, apporter des modifications ou des corrections à la demande jusqu'à la délivrance du brevet, à condition que l'étendue de l'objet de la demande, telle qu'elle a été déposée, ne s'en trouve pas augmentée.

APL Art. 41

AL.07 **TAXES ANNUELLES.** Le maintien en vigueur du brevet est subordonné au paiement de taxes qui sont dues chaque année lors de l'anniversaire de la date du dépôt international, [dès la première année après la délivrance du brevet](#), sauf si le délai applicable en vertu de l'article 22 ou 39.1) du PCT expire plus tard, auquel cas le dernier délai est applicable. Dans le cas où une taxe annuelle n'a pas été payée en temps voulu, elle peut encore être acquittée dans un délai de six mois à compter de l'expiration du délai en question, moyennant paiement d'une surtaxe. Ce délai peut être prorogé de deux mois en payant une taxe supplémentaire pour différer le renouvellement du délai. Si la taxe de renouvellement n'a pas été payée dans le délai prescrit, l'Office informe, dans un délai de deux mois à compter de l'expiration du délai de six mois, le déposant ou son représentant qu'il peut différer de deux mois l'expiration du délai de six mois. Les notifications sont faites seulement aux adresses en Albanie (Voir l'annexe AL.I).

APL Art. 91

AL.08 **TRANSFORMATION D'UNE DEMANDE DE BREVET EN DEMANDE DE MODÈLE D'UTILITÉ.** Sur demande écrite du déposant, une demande de brevet peut être transformée en demande de modèle d'utilité à n'importe quel moment avant que le brevet n'ait été délivré.

PCT art. 25
PCT règle 51
APL Art. 28(3)
193

AL.09 **RÉVISION EN VERTU DE L'ARTICLE 25 DU PCT.** Les grandes lignes de la procédure applicable sont exposées aux paragraphes 6.018 à 6.021 de la phase nationale. Si, après révision au titre de l'article 25 du PCT, l'office considère qu'il n'y a pas eu erreur ou omission de la part de l'office récepteur ou du Bureau international, un recours peut être formé contre cette décision dans les trois mois à compter de la date de la décision auprès de la Chambre de recours moyennant paiement d'une taxe. Une décision négative de la Chambre de recours peut faire l'objet d'un recours devant les tribunaux albanais dans les 30 jours qui suivent cette décision.

- APL Art. 34 AL.10 La poursuite de la procédure peut être demandée lorsque le déposant n'a pas été en mesure d'observer un délai fixé par l'office et que cet empêchement a été préjudiciable aux droits conférés par une demande de brevet ou un brevet. L'office autorisera la poursuite de la procédure si le déposant dépose une requête, effectue tous les actes omis dans le délai prescrit et paie la taxe prescrite. La poursuite de la procédure ne peut pas être demandée pour la restauration du droit de priorité.
- APL Art. 35 AL.11 La restauration des droits peut être demandée lorsque le déposant, bien qu'ayant exercé toute la diligence requise en l'espèce, n'a pas été en mesure d'observer un délai fixé par l'office, résultant en une perte des droits. Si la requête est accordée, ceci a pour conséquence que le manquement de l'observation du délai est considéré sans suite.
- PCT art. 24.2)
48.2)
PCT règle 82bis AL.12 **EXCUSE DES RETARDS DANS L'OBSERVATION DES DÉLAIS.** Il convient de se reporter aux paragraphes 6.022 à 6.027 de la phase nationale. Si le déposant n'a pas observé un délai pour l'accomplissement d'un acte en relation avec la demande internationale, lors de la phase internationale ou auprès de l'office, ce délai peut être prolongé par l'office sur demande du déposant et lorsque cette demande est justifiée.

TAXES**(Monnaie : Lek albanais)****Brevets**

Taxe de dépôt	7.000
Taxe de délivrance	6.000
Taxes annuelles :	
– pour la 2 ^e année	5.000
– pour la 3 ^e année	6.000
– pour la 4 ^e année	8.000
– pour la 5 ^e année	10.000
– pour la 6 ^e année	12.000
– pour la 7 ^e année	14.000
– pour la 8 ^e année	18.000
– pour la 9 ^e année	20.000
– pour la 10 ^e année	25.000
– pour la 11 ^e année	27.000
– pour la 12 ^e année	30.000
– pour la 13 ^e année	35.000
– pour la 14 ^e année	40.000
– pour la 15 ^e année	45.000
– pour la 16 ^e année	50.000
– pour la 17 ^e année	55.000
– pour la 18 ^e année	60.000
– pour la 19 ^e année	65.000
– pour la 20 ^e année	70.000
Taxe pour paiement tardif de la taxe annuelle :	
– dans un délai de six mois à compter de la date d'échéance	50% de la taxe annuelle applicable
– dans un délai de deux mois à compter de la fin du délai de six mois	100% de la taxe annuelle applicable
Taxe de rétablissement des droits	7.000
Taxe pour la restauration du droit de priorité	7.000

Modèles d'utilité

Taxe de dépôt	6.000
Taxe de délivrance	6.000

Comment le paiement peut-il être effectué ?

Le paiement des taxes doit être effectué en leks albanais, en espèces, par mandat ou par chèque. Tous les paiements doivent indiquer le numéro de la demande (nationale, s'il est déjà connu; internationale, si le numéro de la demande nationale n'est pas encore connu), le nom du déposant et la catégorie de taxe qui est payée. Tout paiement par virement bancaire ou chèque doit être effectué sur le compte de l'office auprès de la Banka Kombetare Tregtare.

Nom du bénéficiaire : Drejtoria e Përgjithshme e Pronësisë Industriale
 Nom de la banque : Banka Kombetare Tregtare
 N° de compte bancaire : 515003225CLPBCLALLZQ
 Adresse de la banque : Shkolla Baletit, Tirana, Albania
 Code BIC/SWIFT : NCBAALTXXXX

**SHQIPERIA PER NJE KEKESE TE VETME
PATENTE, DISENJO INDUSTRIALE MARKE
TREGETARE**

**ALBANIA FOR A SINGLE PATENT,
INDUSTRIAL DESIGN, TRADEMARK
APPLICATION**

PROKURE

POWER OF ATTORNEY

Une inenskruariZ. _____, [insert
title of representation]

I, theundersigned Mr. _____s, [insert
title of representation]

Caktoj si me poshte

Do hereby appoint

Per te vepruar si perfaqesuesi im/yne, me firme te
lire, e te ndare dhe me fuqi per t'u zevendesuar
duke e autorizuar ate te depozitoje ne Shqiperi;

To act as my/our representatives with free and
separate signature, and with power of
substitution, authorizing him/her to file in
Albania;

[cakto titullin e patentes]

[insert patent title]

me kerkues dhe perdorues

with applicant and user

[përcakto emrin e pronarit/përdoruesit]

[insert name of owner/user]

me adrese

with address

Dhe te bejne cfaredo tjetër që te jete e nevojshme
per pranimin dhe per njohjen e te drejtave dhe
interesave që rrjedhin nga kjo, ne lidhje me
Drejtorinë e Përgjithshme të Pronësisë
Industriale të Shqipërisë si dhe zyra te tjera
kompetente te tilla si dhe te percaktojne shpikesit,
te depozitojne dokumentat, te vertetojne
perkthimin e paraqitur si te njejte me tekstin
origjinal, te paguajne taksat, ti pergjigjen
veprimeve zyrtare te kerkojne certifikata ose
kopje te vertetuara te kerkoje rimbursime dhe te
mbledhe tarifa te rimbursueshme, te modifikojne
ose terheqe kerkesa dhe dokumenta, te marre
njoftime, patenta dhe certifikata te te leshuara
dhe dokumenta që lidhen me to, te apeloje ne
Bordin e Apelimit duke paraqitur dhe
dokumentat që e mbeshtesinate.

And to do whatever else is necessary for its
acceptance and for the recognition of the rights
and interests deriving there from with respect to
the Albanian General Directorate of Industrial
property and to other competent offices, such as
to designate the inventor/s, to file documents to
certify the translation field as conforming with the
original texts, to reply to official actions, to apply
for certificates and certified copies, to apply for
refunds and the collect refundable fees, to amend
or withdraw applications and documents, to
receive notifications, patents or certificates issued,
to appeal to the Board of Appeals presenting the
related documents in support thereof.

Per kete qellim, une/ne te neshkruarit, zgjedhim
të njejtën rezidencë me perfaqesuesin e
lartepemendur tek e cila une/ne, kerkojme që
Drejtoria e Përgjithshme e Pronësisë Industriale
të Shqipërisë dhe zyra te tjera kompetente te
adresojne direkt te gjitha komunikimet si dhe te
gjitha kerketat, e dergesat e dokumentave që
mund te jene te nevojshme

To this propose, I/We the undersigned, elect
domicile with the aforesaid representative, to
whom I/We request that the Albanian General
Directorate of Industrial property and other
competent Offices directly address all
communications as well as all requests and
deliveries of documents which may be necessary

Nenshkrimi

Signature and stamp.....

Data.....

Date.....

Vula ose vertetimi nga noteri

Seal of the company or legalization of the
signature by a notary required